الجَمَهورية الإسلاميّة المُوريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recharche Scientifique

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



A)

| Nouakchott, le : | 29 | MAR | 202 | کشہ ط، فہ | نه آ |
|------------------|---|------|-----|-----------|------|
| N°: | *************************************** | | | 0 0 2 | |
| | | ا ند | | | |

Le Ministre

Note circulaire n° ____/MESRS

A tous les Présidents d'universités et Directeurs des établissements non universitaires sous tutelle et co-tutelles

Objet: Application des dispositions règlementaires relatives à l'habilitation universitaire (HDR)

Conformément aux textes juridiques en vigueur relatifs à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) notamment :

- Le décret n° 2017-147 en date du 1 décembre 2017 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;
- L'arrêté n° 165 du 17 mars 2020 fixant les modalités d'obtention de l'habilitation à diriger des recherches.

Je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour :

- Mettre en application dans les meilleurs délais, les modalités opérationnelles afin de permettre aux enseignants de vos établissement respectifs répondant aux critères définis dans les textes susmentionnés, de présenter leurs travaux en vue de l'obtention de l'HDR national;
- Ouvrir l'inscription à l'HDR aux enseignants chercheurs des établissements non encore pourvu d'écoles doctorales ;
- Informer par tous les moyens, les personnels enseignants ou chercheurs de vos institutions respectives que tout diplôme d'HDR soutenu à l'étranger sera soumis à l'avis du Conseil National de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour équivalence à l'HDR nationale, et ce conformément aux critères d'obtention de ce diplôme définis dans les textes juridiques en vigueur.

Le Directeur de la Recherche scientifique et de l'Innovation assurera l'accompagnement de vos instances en charge de la mise en application des dispositions règlementaires susmentionnées.

<u>P-J :</u>

- Les textes régissant l'HDR nationale

